



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 287

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160662

Direction en charge : Direction Générale

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis sur l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 287

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160662

Direction en charge : Direction Générale

Objet : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale - Avis sur l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole - Approbation.

□ Rappel et Références :

Conformément à l'article L.5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), et notamment l'article 35 II, Monsieur le Préfet de la Loire a saisi par courrier en date du 27 avril 2016 les Maires et les Présidents d'EPCI du département concernés, afin de recueillir l'avis des conseils municipaux et communautaires sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) arrêté le 29 mars 2016.

Ce projet prévoit l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole :

- aux 4 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château : Aboën, Rozier-Côtes-d'Aurec, Saint-Nizier-de-Fornas et Saint-Maurice-en-Gourgois ;
- aux 3 communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Galmier : Chamboeuf, Saint-Bonnet-les-Oules, Saint-Galmier ;
- à 1 commune de la Communauté de communes de Forez-en-Lyonnais : La Gimond.

Avec l'arrivée de ces 8 nouvelles communes, représentant près de 12 000 habitants, le nouveau périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole comprend 53 communes pour 402 859 habitants.

□ Motivation et Opportunité :

Cette proposition d'extension du périmètre de Saint-Etienne Métropole arrêtée par Monsieur le Préfet le 27 avril 2016 ne répond pas totalement à la logique de cohérence territoriale et de bassin d'emploi, mais elle permet à notre Communauté Urbaine de dépasser les 400 000 habitants et d'être dimensionnée pour jouer un rôle de premier plan au sein de la nouvelle grande région Auvergne-Rhône-Alpes.

□ Contenu :

Il s'agit d'une étape importante dans l'évolution de notre intercommunalité, d'un développement qui va permettre à Saint-Etienne Métropole de prendre sa place dans le concert des grandes agglomérations françaises et de peser encore plus efficacement et durablement sur les grandes décisions nationales, et ainsi offrir à nos territoires les chances d'un développement équilibré, solidaire et harmonieux au profit de nos populations.

Les arrêtés du périmètre définitif seront pris par Monsieur le Préfet de la Loire au plus tard le 31 décembre 2016, pour une mise en oeuvre du schéma départemental de coopération intercommunale au 1^{er} janvier 2017.

□ Maîtrise d'ouvrage :

□ Point Financier :

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée Communale de bien vouloir émettre un avis favorable à l'arrêté préfectoral du 27 avril 2016 fixant le projet d'extension du périmètre de la Communauté Urbaine de Saint-Etienne Métropole.

Décision : Proposition adoptée**Imputation budgétaire****Résultat du vote :** 53 voix pour, 4 voix contre, 0 abstention(s)**Pour Extrait,
Le Maire,****Gaël PERDRIAU**